

## Déclaration liminaire CTSD du 02 septembre 2020

### « Carte scolaire – 1<sup>er</sup> degré »

Septembre 2020 .... Une rentrée scolaire qui s'annonce malheureusement bien différente des précédentes en raison de ce contexte sanitaire particulier. L'Unsa Education n'a cessé de demander au Ministre depuis le mois de juin, et à nouveau à la veille de la rentrée, de tout faire pour que ce soit **une année « apaisée » pour l'école, à défaut d'être « paisible »**. Cette rentrée est difficile mais elle sera réussie, à condition que le gouvernement ne mette pas des bâtons dans les roues de l'École par de **nouvelles annonces malvenues qui arrivent, de surcroît, bien trop souvent par voie de presse.**

**Au niveau sanitaire**, l'Unsa Education rappelle qu'il souhaite des protocoles différents en fonction des territoires, de l'âge des enfants et des jeunes et du niveau de circulation du virus. Nos collègues ont préparé cette rentrée en adaptant leur enseignement à la situation inédite d'une rentrée qui fait suite à une rupture partielle ou totale de scolarité en présentiel qui aura duré entre de 2 à 6 mois selon les situations d'élèves. Néanmoins, des zones d'ombre existent toujours, notamment en ce qui concerne les personnels vulnérables ou vivant avec des personnes vulnérables et leurs conditions précises de leur reprise. Des masques FFP2 ont-ils pu être mis à disposition ? En cas de signes de contamination, y aura-t-il la possibilité d'être mis en arrêt maladie ou en travail à distance ?

**La gestion de la crise sanitaire a laissé de la rancœur voire des traumatismes** chez les personnels. Les enseignants n'ont pas supporté de devoir faire le tri entre instructions officielles et communication politique et de devoir résoudre eux-mêmes, et sous pression, la quadrature du cercle. Sur le plus long terme, il faudra savoir tirer les enseignements de cette crise et il ne faudra pas que le ministre le fasse seul, ou seulement au travers des états généraux du numérique.

En plus du contexte lié à la crise sanitaire, cette année aura été marquée par la **suppression des instances paritaires** traitant de la mobilité des personnels qui étaient des espaces de régulation indispensable qui auraient permis d'amoindrir certaines difficultés de gestion de crise tant au niveau national que local. Concernant le mouvement des personnels, les écueils prévus se sont confirmés dans notre département : notes de service non réglementaires, manque d'informations, sentiment d'opacité, ... Cela a inévitablement généré des erreurs d'affectation qui n'ont pas toujours été corrigées et dont **les premières victimes sont les personnels** et leur cadre familial.

Pour en venir au sujet de cette instance, **l'ajustement de la carte scolaire 2020/2021**, nous déplorons à nouveau que les promesses et annonces du Ministre ne soient pas suivies d'actes concrets. L'Unsa Education ne peut que se réjouir de la non-fermeture de classes en zone rurale durant ce printemps particulier, du dédoublement des classes de CP et de CE1 en REP et REP+, voire même des GS dans les zones prioritaires\*, la limitation des tailles des classes de GS, CP et CE1 à 24 élèves dans l'ensemble des écoles\*, l'inclusion des élèves d'ULIS dans les effectifs pris en compte pour la carte scolaire,... Mais comment mettre en pratique sur le terrain toutes ces annonces avec un retrait de 4 postes au printemps pour notre département ? Les réponses apparaissent malheureusement bien vite : classes de CE2, CM1 et CM2 surchargées dans les zones d'éducation prioritaire, fin de l'accueil des élèves de TPS, effectifs très élevés dans certaines écoles du département quels que soit les niveaux de classe, disparition continue des remplaçants et des postes RASED....

En avril dernier, Monsieur l'IA-Dasen avait indiqué en CTSD et en CDEN que **quatre ETP étaient gardés et fléchés pour un ajustement en juin** (2 ETP en éducation prioritaire à Saint Etienne, 1 ETP en éducation prioritaire à Roanne, 1 ETP en Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) dans le centre du département). L'absence d'instances « carte scolaire » en juin n'a pas permis d'officialiser les écoles en éducation prioritaire retenues. Sur quelles écoles se sont portés vos choix finaux et d'après quels critères ?

Enfin, se pose toujours la question de la **réactualisation de la liste des établissements classés en zone prioritaire**. À l'échelle locale, certains établissements se retrouvent actuellement dans des situations particulièrement difficiles, telles que les écoles stéphanoises de la Métare Cottencière, de la Montat, du Petit Coin ou encore de Monthieu mais encore certaines écoles de Rive de Gier ou d'Andrézieux-Bouthéon pour ne citer qu'elles. Une grande partie de ces élèves sont issues de familles rencontrant des difficultés économiques et sociales importantes. Un certain nombre d'entre eux sont allophones et se retrouvent dans des classes très chargées, à l'heure où le Ministre vante les mérites de ces classes dédoublées dans les REP.

En conclusion de cette déclaration, nous rappellerons que dans cette situation anxiogène, tous les personnels de l'Education Nationale se sont retrouvés en première ligne. L'Unsa Education aurait aimé qu'il en découle une réelle confiance entre les personnels et leur hiérarchie...

*Les représentants de l'Unsa Education en CTSD*

\* intervention du Ministre de l'Education Nationale devant les sénateurs, le mercredi 06 novembre 2019).